

Groupe de travail carte scolaire

Un groupe de travail carte scolaire premier degré s'est tenu vendredi 29 janvier 2021. L'IEN adjoint du DASEN a rappelé le contexte démographique catastrophique (les Vosges perdent chaque année 800 élèves) mais le département ne doit pas rendre de postes. Pour maintenir un équilibre, 30 postes à créer engendrent des suppressions de postes face à élèves et de postes hors la classe.

Les propositions des organisations syndicales ont été prises en note par les services qui modifieront vraisemblablement le projet initial. Il faudra attendre le CTSD du **5 février** et le prochain CDEN pour acter tout cela. [Lire le compte rendu de la réunion](#)

Médecine de prévention : où en sommes-nous ?

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a remis en lumière un problème crucial : l'absence de médecine du travail à l'Éducation nationale, d'un réel accompagnement des personnels qui rencontrent des difficultés de santé et d'une véritable politique de prévention.

Depuis quarante ans, l'État-employeur néglige de s'appliquer des mesures qu'il impose pourtant comme État-législateur. Avec **un médecin pour 16 000 personnels**, il est loin de répondre à **l'obligation réglementaire de visite quinquennale**. [Lire la suite](#)

Direction d'école

Le comité technique ministériel qui se réunira le 9 février prochain étudiera des mesures de revalorisation pour les directeurs d'école. Un projet d'arrêté prévoit de modifier l'indemnité de sujétion spéciale versée aux directeurs d'école. La part principale passerait de 1295,62€ à 1745,62€ soit 450€ supplémentaires. Cela fait passer l'indemnité de sujétion spéciale de 1795 à 2245€ de 1 à 3 classes, de 1995 à 2445€ de 4 à 9 classes et de 2195 à 2645€ à partir de 10 classes. Cela représente un coût de 22 millions pour l'état.

Réunion du CHSCTD des Vosges

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental s'est réuni le 8 octobre 2020. L'administration vient de publier le procès verbal de la séance sur le site académique. [Lire le procès verbal et le déclaration du Sgen-CFDT](#)

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation : master 2 « Pratiques et ingénierie de la formation »

A l'INSPÉ de Lorraine, en 2021-2022, à Metz ou à Nancy, vous pouvez préparer et valider un [Master 2 MEEF](#) dans les domaines suivants :

- [l'éducation et les pratiques inclusives](#)
- [les pratiques numériques en éducation](#)
- [l'ingénierie pédagogique](#)
- [la formation de formateurs](#)
- [l'éthique de l'enseignement.](#)

Une journée d'information MEEF (à distance) vous est proposée samedi 13 février 2021. La campagne de candidature s'ouvrira le jeudi 15 avril 2021. L'information sur le site de l'académie

Candidatures à un poste dans les écoles européennes

Une note de service parue au BO n° 5 du 4 février précise les conditions dans lesquelles doivent être déposées les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles 1 et le site de Berkendael ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg ; Italie (Varèse) ; Espagne (Alicante) et Pays-Bas (Bergen). La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, puis d'une dernière période de quatre ans. Le dossier de candidature est téléchargeable sur Internet : <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « Concours, emplois et carrières ». Les candidats sont invités à transmettre leur dossier au plus tôt. [La note de service](#)

Détachement auprès d'une administration, d'un établissement public ou dans le monde associatif – année scolaire 2021 – 2022

Une note de service parue au BO n° 4 du 28 janvier précise, pour l'année scolaire 2021-2022, les règles spécifiques et les procédures applicables au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) relevant du MENJS, notamment vers les administrations et établissements publics relevant d'autres ministères, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux, ainsi qu'auprès d'organismes privés dans le cadre d'une mission d'intérêt général ou de recherche, du secteur associatif, etc. Le détachement peut être prononcé pour une période n'excédant pas cinq années. Il peut être renouvelé. [La note de service](#)

Actualités CFDT

Les entretiens virtuels de Belleville : 2031, le monde que nous ferons

La défiance vis-à-vis des institutions publiques continue de se renforcer, tout comme le besoin d'expression et de considération. En 2031, comment l'expression individuelle trouvera-t-elle sa place dans les processus de décisions collectives ? Comment se construira le compromis ? [En savoir plus](#)

Bons plans

- ♦ **Arts plastiques** : les tutos de l'Atelier des enfants. Le Centre Pompidou propose 3 vidéos : « Découpe comme Matisse », « Emballe comme Christo » et « Crée du mouvement comme Agam ». [Le lien](#)
- ♦ **Les autres ressources éducatives en ligne du Centre Pompidou.** [Le lien](#)
- ♦ **Des leçons et des exercices en ligne** proposés par Professeur Phifix. [Les leçons](#) – [les exercices](#)